



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, tenue à huis-clos le **lundi 7 juin 2021** à 19h30 par visioconférence.

---

Sont présents : MM André Chouinard, maire – par visioconférence  
Jean-Marc Michaud, conseiller 2 – par visioconférence  
Sébastien Santerre, conseiller 4 – par visioconférence  
Daniel Caron, conseiller 6 – par visioconférence

Les postes de conseillers 1, 3 et 5 sont vacants.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire André Chouinard.

Nadia Sheink, directrice générale secrétaire-trésorière, est aussi présente par visioconférence.

---

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 par le maire.

### **RÉSOLUTION N° 2021-06-114**

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **RÉSOLUTION N° 2021-06-115**

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **RÉSOLUTION N° 2021-06-116**

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2021

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2021

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **RÉSOLUTION N° 2021-06-117**

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2021

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2021

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **RÉSOLUTION N° 2021-06-118**

#### APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu que les comptes totalisant 198 117.80\$ dont le détail apparaît à l'annexe 003-2021 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **CORRESPONDANCE**

Monsieur le maire fait lecture d'un résumé de la correspondance.

### **RÉSOLUTION N° 2021-06-119**

#### **ATTESTATION DE L'UTILISATION DE L'AIDE REÇU DU PROGRAMME PAERRL**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 151 899 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces rues, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

Pour ces motifs, sur une proposition de Sébastien Santerre, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces rues, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **RÉSOLUTION N° 2021-06-120**

#### **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020**

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal le secrétaire-trésorier dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2020.

La comptable fait part des faits saillants du rapport financier 2020 et du rapport du vérificateur externe.

### **RÉSOLUTION N° 2021-06-121**

#### **ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE D'HABITATION DU TÉMISCOUATA**

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d'adopter le budget révisé 2021 reçu le 1<sup>er</sup> juin 2021 de l'Office d'Habitation du Témiscouata (OHT). La contribution prévue de la Municipalité au déficit de 2021 augmentera de 995 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **RÉSOLUTION N° 2021-06-122**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT # 387 MODIFIANT LA GESTION CONTRACTUELLE**

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'adopter le règlement no 387 ayant pour objet de modifier règlement no 361.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **RÉSOLUTION N° 2021-06-122**

#### **RÉPARATION DU CAMION #02 - CONTRAT POUR DÉCAPER ET REPEINDRE LES CHÂSSIS DU CAMIONS FREIGHTLINER 2011**

CONSIDÉRANT QUE les châssis et dessous de boîte des camions Freightliner 2011 a besoin d'être repeint et protégé contre la rouille;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Métal AP de Squatec qui offre d'effectuer ces travaux pour un prix forfaitaire;

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu de d'octroyer le contrat à Métal AP pour un montant forfaitaire de 16 450 \$ plus taxes. Les fonds proviennent du budget d'immobilisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION N° 2021-06-123**

ACHAT D'UN DÉTECTEUR DE FUITE

CONSIDÉRANT que notre détecteur de fuite est défectueux et que notre modèle est discontinué;

CONSIDÉRANT que nous avons fait une demande de prix auprès de 2 fournisseurs;

Il est proposé par Sébastien Santerre, d'autoriser le contremaître de faire l'achat d'un détecteur de fuite auprès du fournisseur Réal Huot au coût de 1937.50 plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION N° 2021-06-124**

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ABRASIF POUR L'HIVER 2021-2022

CONSIDÉRANT la réception d'une seule proposition de prix pour la fourniture d'abrasif pour la saison de déneigement;

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'octroyer à la Ferme Yves Pelletier, dont la carrière est située à Squatec, la fourniture, la pesée, le chargement et le mixage de 3 500 tonnes d'abrasifs au coût de 21 249.59 \$ (taxes et redevances incluses) ou selon les besoins de la municipalité. Le contrat est conditionnel à la conformité du matériel. Pour ce faire, deux échantillons d'abrasif seront prélevés par un représentant de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec et transmis à un laboratoire accrédité. La granulométrie des abrasifs doit être incluse à l'intérieur du fuseau granulométrique AB-10 selon les normes du ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION N° 2021-06-125**

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS AUX CONDITIONS MONÉTAIRES PROPOSÉES

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement du contrat de déneigement reçue le 28 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'augmentation proposée de 20.82% ce qui porte à 509 400 \$ le montant du contrat;

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'accepter le marché proposé par le ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports pour le déneigement 2021-2022 et de désigner André Chouinard, comme représentant autorisé de la municipalité et signataire du contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION N° 2021-06-126**

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE OPÉRATEURS MANŒUVRES

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu de former un comité de sélection pour l'embauche des opérateurs manœuvres. Les membres du comité de sélection sont :

Jean-Marc Michaud, conseiller #1, Daniel Caron, conseiller #6, Denis Morin, contremaître adjoint et Nadia Sheink, directrice générale

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION N° 2021-06-127**

FIRME DE RECRUTEMENT POUR LE POSTE DE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le poste de contremaître des travaux publics est vacant depuis le 7 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons avoir ;

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu de mandater la directrice générale de demander la firme Service Acces-Emploi pour assister la municipalité dans son processus de recrutement du poste de contremaître des travaux publics.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **RÉSOLUTION N° 2021-06-128**

#### OFFRE D'EMPLOI – COORDONNATEUR EN LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur en loisirs est vacant depuis 23 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un réel besoin dans la coordination et la redynamisation de ses loisirs; Il est proposé par Jean-Marc Michaud, que la municipalité relance l'offre d'emploi pour le poste de coordonnateur en loisirs pour un minimum de 15 heures / semaine pour Squatec seulement. Que la municipalité avise, par courrier recommandé, les deux autres municipalité, Lac-des-Aigles et Biencourt, qu'elle ne fera plus partie de l'entente intermunicipale pour le partage du poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **RÉSOLUTION N° 2021-06-129**

#### BORNES ÉLECTRIQUES POUR VÉLOS

CONSIDÉRANT la popularité grandissante pour les vélos électriques;

CONSIDÉRANT la proximité du parc national du Lac Témiscouata;

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière créé par la MRC de Témiscouata à partir du Fonds vitalisation pour implanter des bornes de recharge pour les vélos électriques;

CONSIDÉRANT la faible participation financière demandée à la municipalité, soit environ 1 000\$ pour l'achat d'une borne;

Il est proposé par Sébastien Santerre et résolu que la municipalité de Squatec achète une borne de recharge pour vélos électriques en partenariat avec la MRC de Témiscouata à partir du Fonds vitalisation. Le coût pour la municipalité est estimé à 1 000\$ plus les frais d'installation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **RÉSOLUTION N° 2021-06-130**

#### DEMANDE CPTAQ – CARRIÈRES DUBÉ

Recommandation et avis de conformité concernant une demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture afin de permettre l'exploitation d'une carrière.

CONSIDÉRANT que Les Carrières Dubé et Fils Inc. ont déposé une demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture auprès de la CPTAQ pour les Entreprises Caron Chouinard Inc. ;

CONSIDÉRANT que cette demande vise le renouvellement de l'exploitation d'une carrière suite à une décision caduque;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec a étudié la demande en se basant sur les 11 critères de l'article 62 de la LPTAA, et qu'elle en conclut que :

- 1 : Le potentiel des sols des portions de lots visés par la demande est de classe 7 et présenterait des limitations assez sérieuses pour l'agriculture et le pâturage.
- 2 : Comme une sablière est déjà présente sur le lot et que l'autre partie de ce dernier est forestière, les possibilités d'y pratiquer l'agriculture sont faibles.
- 3 : Il n'y aura aucune conséquence négative à l'agriculture par rapport à cette autorisation car la carrière est déjà présente toute comme le chemin d'accès.
- 4 : Aucune conséquence réglementaire inhérente aux élevages à fortes charges d'odeur n'est possible puisque que l'utilisation demandée n'est pas résidentielle.
- 5 : D'autres emplacements ayant des caractéristiques similaires existent probablement sur le territoire mais ne sont pas nécessairement disponibles.
- 6 : Le projet n'a pas pour effet de remettre en cause l'homogénéité agricole du secteur. La superficie faisant objet de la demande est minime.
- 7 : La demande n'aura aucun effet sur la conservation des ressources en eau pour l'agriculture.
- 8 : La portion du lot résiduel appartient au même propriétaire.
- 9 : Le développement d'une sablière pourrait avoir un effet bénéfique sur l'économie de la région.
- 10 : (non applicable)
- 11 : Le plan de développement de la zone agricole prône une occupation dynamique du territoire agricole.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été jugée conforme aux règlements municipaux, aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document règlementaire,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Daniel Caron

Appuyé par et résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec transmettent une recommandation favorable et un avis de conformité (par rapport au règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire) de la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture à la CPTAQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **RÉSOLUTION N° 2021-06-131**

CPE – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la pénurie de responsables de service de garde en milieu familial sur le territoire de la MRC de Témiscouata;

CONSIDÉRANT la décision de la MRC de Témiscouata de soutenir financièrement la relève en service de garde en milieu familial;

CONSIDÉRANT la reconnaissance de quatre services de garde en milieu familial par le CPE Les Calinours pour la municipalité de Squatec;

CONSIDÉRANT l'abandon d'une responsable de service de garde en milieu familial au cours des derniers mois à Squatec;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de soutenir financièrement la relève en service de garde en milieu familial;

Il est proposé par Daniel Caron et résolu que la municipalité de Squatec accorde une aide financière de deux mille cinq cents dollars (2 500\$) à la personne qui prendra la relève d'un service de garde en milieu familial et ce, en plus des aides financières accordées par la MRC de Témiscouata, le CPE Les Calinours et par d'autres partenaires.

Adoptée à la l'unanimité des conseillers.

#### **RÉSOLUTION N° 2021-06-132**

RÉSOLUTION POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de promouvoir le développement résidentiel dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT de nouvelles opportunités de construction domiciliaire;

CONSIDÉRANT les discussions entre la municipalité et deux propriétaires qui possèdent des espaces disponibles dans le périmètre urbain;

Il est proposé par Sébastien Santerre et résolu de prolonger la rue du Rocher sur les terrains appartenant à M. Bruno Malenfant, selon les besoins. Il est également résolu de prolonger la rue Horton vers l'est donnant accès à un terrain appartenant à M. André Viel et Mme Carmen Côté selon un plan de développement à être élaboré.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **RÉSOLUTION N° 2021-06-133**

RÉSOLUTION POUR MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE URBAIN

Considérant que la municipalité désire promouvoir l'implantation de nouvelles résidences;

Considérant qu'un secteur propice au développement domiciliaire se trouve à proximité de la zone résidentielle RA-5 mais à l'extérieur du périmètre urbain;

Considérant que les propriétaires de ce terrain sont enclins à vendre ou à développer ce secteur;

Considérant que la zone de réserve urbaine (RU-1) ne sera probablement jamais propice à accueillir un développement domiciliaire;

Considérant qu'il y a lieu de réaménager le périmètre urbain de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Daniel Caron et résolu

Que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec demande à la MRC de Témiscouata de procéder à la modification de son Schéma d'aménagement afin d'agrandir la zone résidentielle RA-5 tel qu'illustré sur la carte en annexe et de retirer la zone RU-1 de périmètre urbain pour qu'elle devienne une zone agroforestière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **RÉSOLUTION N° 2021-06-134**

##### DÉPÔT DU PROJET PARC INTERGÉNÉRATIONNEL AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec désire déposer un projet pour l'aménagement d'un parc intergénérationnel dans le cadre du programme d'infrastructure Municipalité amie des aînés (PRIMADA).

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMADA et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à permettre la réalisation de projets d'infrastructures et d'aménagements répondants aux besoins des aînés.

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Municipalité dans le dépôt de son projet s'inscrit dans le plan d'action aux aînés de la municipalité qui a été adopté en 2020.

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Michaud et résolu unanimement que :

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière.

- La municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.
- La municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.
- La municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement des coûts.

Le conseil autorise Madame Nadia Sheink, directrice générale, à préparer et à signer, pour et au nom de la municipalité de Squatec toute demande financière et tout autre document, jugé nécessaire pour le dépôt dudit projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **RÉSOLUTION N° 2021-06-135**

##### AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES POUR RÉPARATION DE LA TOITURE ÉDIFICE MUNICIPAL

Il est proposé par Jean-Marc Michaud, de mandater la directrice générale d'aller en appel d'offres pour la réfection de la toiture de l'édifice municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **RÉSOLUTION N° 2021-06-136**

##### AUTORISATION DES TRAVAUX DU 5<sup>E</sup> ET 6<sup>E</sup> RANG EST ET PETIT 5<sup>E</sup> RANG

Il est proposé par Sébastien Santerre, de procéder à la réfection du rang 5 et 6 Est ainsi que du petit 5<sup>e</sup> rang Est. De plus il est proposé que le contremaître des travaux publics mandate une firme externe pour le creusage des fossés. Les fonds proviendront du compte des redevances Carrières / Sablières et d'une partie de la subvention du député.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION N° 2021-06-137**

**SIGNATAIRE POUR LE CONTRAT DE VENTE AVEC JACKY BÉRUBÉ**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat d'un terrain déposé à M. Jacky Bérubé par la municipalité de Squatec et accepté par ce dernier en date du 8 avril 2021 dans le but de créer une zone industrielle;

CONSIDÉRANT les relevés réalisés par la firme d'arpenteurs Parent Ouellette à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'avancement du dossier et le temps de procéder à la transaction immobilière;

Il est proposé par Jean-Marc Michaud et résolu de désigner les notaires Côté Ouellette Thivierge pour la rédaction du contrat entre la municipalité de Squatec et M. Jacky Bérubé et Mme Julie Bourgoïn pour l'achat d'un terrain d'une superficie approximative de 185 800 m<sup>2</sup> au coût de 200 000\$. Il est aussi résolu de désigner M. André Chouinard, maire, et Mme Nadia Sheink, directrice générale, pour la signature du contrat.

Il est également résolu de verser 100 000\$ à M. Bérubé à la signature du contrat, tel que convenu dans l'offre d'achat. Un montant additionnel de 50 000\$ sera remis à M. Bérubé dès qu'il commencera le déboisement et le nettoyage du terrain. Le dernier paiement de 50 000\$ sera versé lorsque tous les travaux auront été réalisés à la satisfaction de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION N° 2021-06-138**

**SOUSSION POUR LA MOTONEIGE**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres pour vendre une motoneige de marque Yamaha 2000;

ATTENDU QUE nous avons reçu 7 soumissions et qu'elles étaient toutes conformes;

ATTENDU QUE la Ferme Santerre et Fils S.E.N.C. a présenté la meilleur offre conforme au montant de 1 760\$;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d'accepter l'offre de la Ferme Santerre et Fils S.E.N.C. et d'autoriser la directrice générale à signer les documents de transfert de la motoneige.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION N° 2021-06-139**

**ACHAT CONTENEUR 6 VERGES – PARC NATIONAL**

CONSIDÉRANT QUE le Parc national a une demande grandissante de campeurs;

CONSIDÉRANT QUE c'est la Municipalité qui fournit les bacs de recyclage;

Il est proposé par Sébastien Santerre, que la Municipalité achète un conteneur à recyclage de 6 verges avec panneaux coulissants sur le côté pour le Parc national, à l'anse à William.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION N° 2021-06-140**

**HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU**

CONSIDÉRANT QUE nous voulons donner un meilleur service aux clients;

CONSIDÉRANT QUE la COVID19 s'améliore graduellement;

Il est proposé par Daniel Caron, que les heures de bureau reviennent comme avant. C'est-à-dire : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 9h à 12h. Pour l'instant les mesures sanitaires qui s'appliquent pour notre région s'appliquent, le port du masque et le lavage des mains.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION N° 2021-06-141**

**AFFICHE POUR LE STATIONNEMENT INTERDIT DE NUIT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un camping;

CONSIDÉRANT QUE nous ne voulons pas que les motorisés ou autres se stationnent dans les endroits publics;

Il est proposé par Jean-Marc Michaud que la Municipalité fasse fabriquer des affiches de stationnement interdit en 23h et 7h avec une mention spéciale disant « si autorisé par la municipalité » et en installe une sur le stationnement à côté de l'église, une à l'édifice Fraser et une au Jardin d'Antan.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION N° 2021-06-142**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU FOND RÉGIONAL POUR LE FINANCEMENT DE L'ACHAT D'UNE MOTONEIGE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'un solde non-utilisée dans son enveloppe locale du Fond régional de la MRC ;

En conséquence, sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu que la Municipalité demande au Fonds local de projets structurants de la MRC du Témiscouata de contribuer à raison de 50 % du budget, soit 6 930 \$, afin de rendre possible la réalisation du projet et nomme sa directrice générale, Nadia Sheink, comme signataire de l'entente à venir. La Municipalité contribuera pour 5 000 \$ dans son programme d'immobilisation 2021 afin de compléter le financement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION N° 2021-06-143**

**RÉPARATION DU SOUFFLEUR RPM**

CONSIDÉRANT QUE le souffleur a quelques réparations à effectuées et qu'il est présentement chez le concessionnaire en évaluation;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur nous à fait parvenir une soumission d'au montant de 21 670.34 plus taxes;

En conséquence, sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'autoriser le contremaître adjoint à faire réparer le souffleur pour un maximum de 30 000\$ plus taxes. Ce qui inclut les problèmes reliés au turbo.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION N° 2021-06-144**

**ACHAT D'UNE MOTONEIGE**

CONSIDÉRANT QUE le comité de ski de fond a vendu leur motoneige usagée et qu'ils ont besoin d'une autre pour l'entretien de leur piste de ski de fond et de raquettes;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions;

En conséquence, sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'acheter une motoneige neuve chez le concessionnaire Jean Morneau au coût de 13 200\$ plus taxes et d'autoriser la directrice générale à signer les papiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RAPPORT DES COMITÉS**

Les élus résumant les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.



---

*Je, Nadia Sheink, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.*

---

*Directrice générale et secrétaire-trésorière*

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

En raison des mesures sanitaires, le procès-verbal et l'enregistrement vidéo de la réunion seront rendus disponibles dès le 9 juin 2021 sur le site Web de la municipalité. Les citoyens peuvent adresser leurs questions par écrit au bureau municipal ou par courriel à la direction générale :

[dg@squatec.qc.ca](mailto:dg@squatec.qc.ca)

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Levée de la séance proposée par Jean-Marc Michaud à 21h 20.

*En signant le procès-verbal, André Chouinard, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

---

*Maire*

---

*Directrice générale et secrétaire-trésorière*